

Echangeur de Marly les 10 Muids

Site de la Cité des Floralies à Marly :

L'autoroute retrouve à cet endroit un contact avec l'espace rural. "L'accident" du franchisement de la rivière est particulièrement perceptible et ouvre une fenêtre sur l'organisation naturelle du territoire et sur sa mise en valeur agricole.

Il y a à cet endroit un projet d'extension urbaine à vocation résidentielle (études en cours).

Enjeux :

- maintenir la lisibilité de la géographie,
- composer une marge de recul significative, à dominante plantée, à vocation de loisirs et de détente, au contact de la Rhônelle, entre développement urbain résidentiel et autoroute.

Parc d'activités et échangeur de Marly les 10 Muids:

Ce secteur se trouve à l'articulation des séquences rurales et urbaines denses. On y trouve encore des éléments caractéristiques du paysage rural, bosquets, vergers, ...

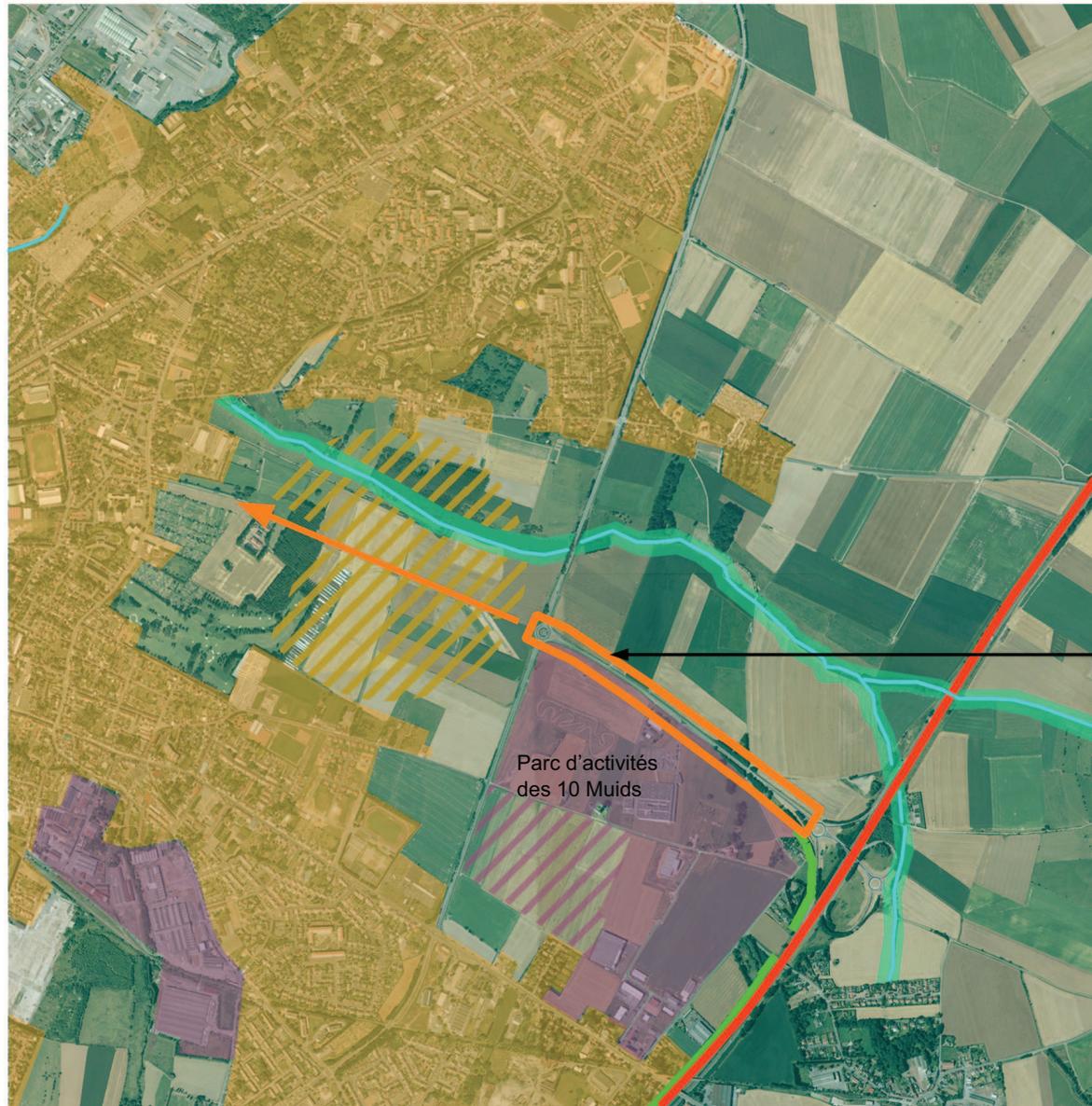
Il y a un projet (en cours) d'extension d'un parc d'activités existant:

- extension à vocation économique (en cours)

Enjeux :

- préserver la marge agricole entre autoroute et zone d'activités (même si le mitage de cette marge par des bâtiments industriels est déjà engagé);
- l'échangeur a été l'objet de travaux modificatifs récents. Il nous semble souhaitable que soit mis en place un projet paysager fort sur cet échangeur. En effet, il est l'entrée de l'agglomération de Valenciennes sur l'A2 en venant depuis le nord. Le projet présenterait ainsi une parenté formelle avec celui de Petite Forêt, chaque échangeur constituant l'extrémité d'une même séquence.
- organiser une nouvelle entrée Est de l'agglomération;

Echangeur de Marly les 10 Muids



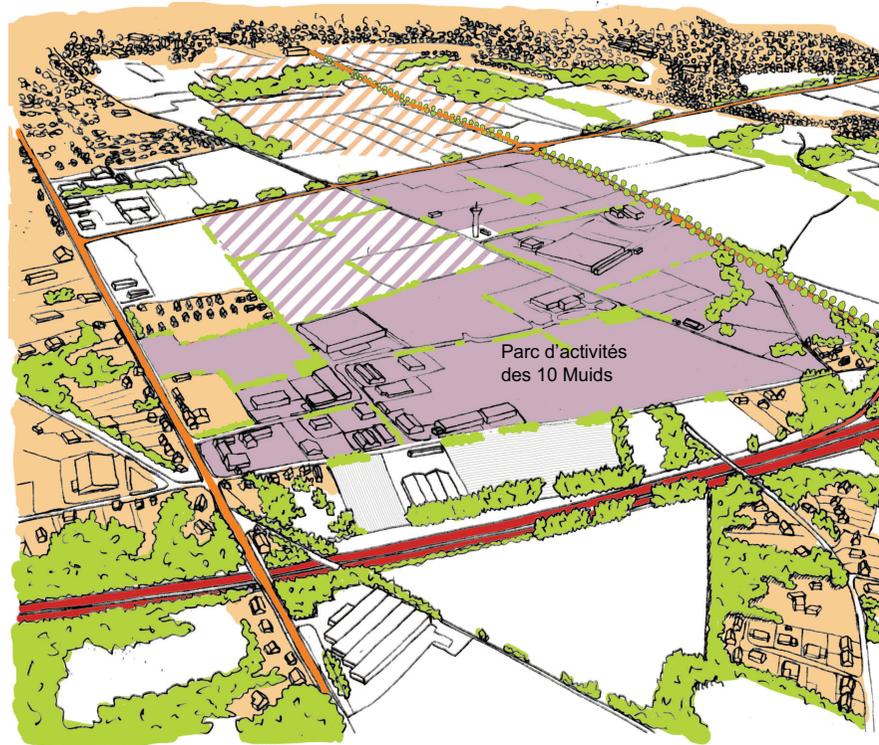
- Enjeux généraux :
- Faciliter le transit
 - Faciliter la desserte locale et la diffusion
 - Sécuriser les échanges
 - Optimiser l'espace des échanges

Opportunité de création d'un boulevard urbain

-  ZONE URBANISEE
-  EXTENSION URBAINE PROGRAMMEE AU SCHEMA DIRECTEUR
-  ZONES D'ACTIVITES EXISTANTES
-  EXTENSION PROGRAMMEE D'ACTIVITES ECONOMIQUES
-  VALLEE : PRESERVATION DE LA QUALITE PAYSAGERE A RECHERCHER
-  BANDE VEGETALE INTERESSANTE
-  AUTOROUTE
-  ENTREE DE L'AGGLOMERATION : AMENAGEMENT SOUHAITABLE EN BOULEVARD URBAIN

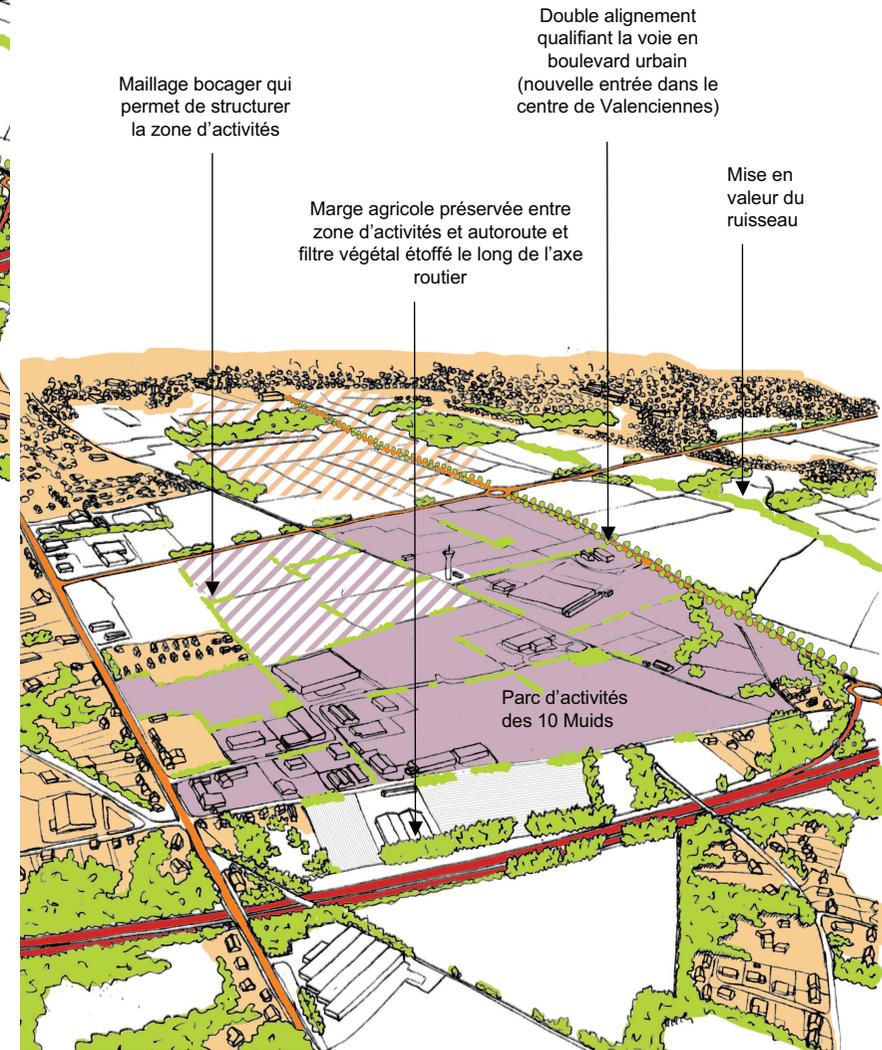
Echangeur de Marly les 10 Muids - principes d'interventions

Echangeur de Marly les 10 Muids

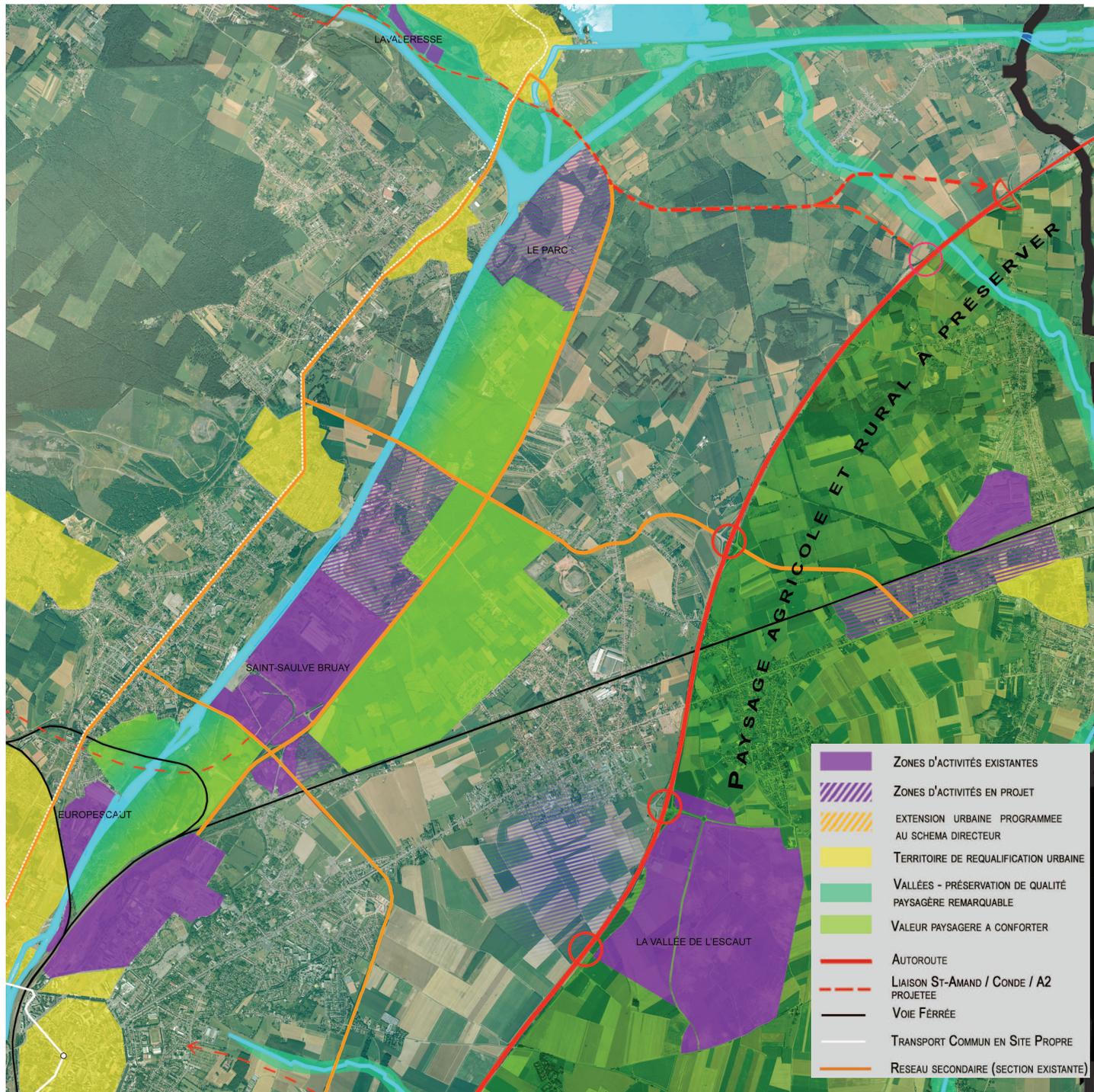


Les opérations programmées sur le secteur de Marly

- ZONES D'ACTIVITÉS EXISTANTES
- ZONES D'ACTIVITÉS FUTURES
- ZONE URBANISÉE
- EXTENSION URBAINE PROGRAMMÉE AU SCHEMA DIRECTEUR
- STRUCTURES VÉGÉTALES
- AUTOROUTE
- RÉSEAU SECONDAIRE (SECTION EXISTANTE)
- RÉSEAU SECONDAIRE (SECTION PROJÉTÉE)



Les principes d'intervention sur le secteur de Marly



3 Séquence rurale

SEQUENCE 3 “ L’AUTOROUTE A LA CAMPAGNE”

(de l'échangeur de Marly - les 10 Muids jusqu'à la frontière belge sur l'A2)

Au seuil de l'Avesnois, cette séquence rurale, est marquée par l'"accident" Toyota. La réussite de cette zone d'activités a conduit à proposer d'inscrire au Schéma Directeur un important site de développement à proximité immédiate. La tentation peut exister de développer encore ce site, vers le sud au risque de faire perdre au secteur les grandes qualités paysagères dont il bénéficie et dont témoigne la pression foncière sur les communes proches (Préseau, Curgies, Sebourg, ...).

Outre le projet de création à terme d'un Parc d'activités en vis à vis du Parc d'activités de la vallée de l'Escaut (parc d'activités accueillant Toyota) le long de l'A2, desservi à partir des 2 échangeurs existants, cette séquence est marquée par le projet d'échangeur de Crespain destiné à raccorder la liaison Saint-Amand-Condé à l'A2.

Enjeux :

- différer la réalisation de ce parc d'activités, à l'écart des bassins de population, dont les possibilités de desserte multi-modales sont limitées, et qui va consommer de l'espace agricole dans un site où l'image rurale est très forte et confère au site une qualité paysagère indéniable.
- promouvoir les autres sites du secteur où est projeté le développement d'activités économiques et où existe un potentiel multi-modal :
 - site en rive de la voie ferrée la voie ferrée : Crespain-Quievrechain
 - site en rive de l'Escaut : extension de Bruay - Saint Saulve et site du Parc à Fresne sur l'Escaut.

On rappellera que ces 2 derniers sites, outre la présence d'une façade en "bord à canal" bénéficient :

- d'une forte proximité avec l'A2,
- d'une localisation au contact direct d'un bassin de population dense (axe Anzin - Bruay - Fresne) dont le tissu urbain va pouvoir être restructuré le long du tracé de la ligne 2 du tramway de l'agglomération valenciennoise.

Leur développement est donc à même de s'intégrer dans un projet urbain global, qui puisse être ainsi générateur d'une valeur ajoutée plus riche que le seul apport d'emplois nouveaux.